

Séance du jeudi 21 décembre 2017

Date de convocation

08.12.2017

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal: 29

- en exercice : 29

Nombre de membres

- présents : 24

- ayant donné procuration : 5

- absents : 0

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 21 décembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau, salle du phare de Cordouan, sous la présidence de Monsieur Henri LAMBERT, maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sylvie DUBOIS, Marc MAIGNE, Martine HERAULT, Gérard GOUSSEAU, François AUBIN, Fabienne JARRIAULT, Patrick PHILBERT, Anne CLEMENT-THIMEL, Didier PRIVE, Frédérique VIGNERON, Alain NAVUEC, Sandra DUPEYRON, Philippe GAFFET, Karine LISON, Jean-Paul BEAUVAIS, Philippe EGREMONTE, Odette VIAUD, Francis VERICEL, Evelyne CHEVRIER, Jean-Marc SORNIN, Jacqueline CHEVALLIER, Christian TAVARES et Michel DURRANT

Etaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Annie GRIZON (ayant donné pouvoir à Fabienne Jarriault), Gaëlle FRELAND (ayant donné pouvoir à Martine Hérault), Cécile ELAMBERT (ayant donné pouvoir à Marc Maigné), Philippe DURIEUX (ayant donné pouvoir à Michel Durrant) et Véronique BONNEAU (ayant donné pouvoir à Jacqueline CHEVALLIER)

Etaient absents : néant

Secrétaire de séance dûment désigné(e) : Gérard Gousseau

C.M 21/12/2017	Service : DGS - Finances	Rapporteur
Délibération n° 2017/80	Intitulé de la délibération : Tarifs des services publics 2018	Sylvie Dubois

Le Conseil Municipal,

Vu les propositions de tarifs établies par les commissions municipales chargées, chacune en ce qui les concerne, de la Culture et de l'Enfance-Jeunesse

Vu les propositions de la commission chargée des finances réunie le 23 novembre 2017,

Appelé à fixer les tarifs des services municipaux pour l'année 2018,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Fixe comme suit les tarifs des services municipaux à compter du 1^{er} janvier 2018:

Les services funéraires

■ Les vacations funéraires : 20,00 €

■ Cimetière et site cinéraire

	2018
Concession 50 ans	-
Concession 30 ans	233,00
Concession 15 ans	119,00
Case de columbarium 50 ans	
Case de columbarium 30 ans	929,00
Case de columbarium 15 ans	464,00
Case de columbarium annuelle :	-
Caveau-urne 30 ans	112,00
Caveau-urne 15 ans	56,00
Dépositaire	
	Tarif progressif sur 6 mois :
	Moins de 6 jours : 10 €
	du 7^{ème} jour au 30^{ème} jour : 50 €
	les 2^{ème} et 3^{ème} mois : 100 €/mois
	les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} mois : 150 €/mois

Les services péri et parascolaires

■ Garderies scolaires et périscolaires

		2018
Demi-heure	Tous publics	-
	Non allocataire	0,75
	Allocataire régime général	0,73
	Allocataire avec passeport	0,70
Goûter	Tous publics	-
	Non allocataire	0,75
	Allocataire régime général	0,73
	Allocataire avec passeport	0,70

■ Restauration scolaire

Tarifs	Strate de quotient	2018	Tarifs	Strate de quotient	2018
1	0 < Q ≤ 254	2,15	6	474 < Q ≤ 671	2,97
2	254 < Q ≤ 287	2,26	7	671 < Q ≤ 800	3,06
3	287 < Q ≤ 320	2,41	8	800 < Q ≤ 1000	3,46
4	320 < Q ≤ 386	2,60	9	1000 < Q ≤ 1200	3,79
5	386 < Q ≤ 474	2,83	10	1200 < Q ≤ 1400	4,22
			11	Q > 1400	4,96

Tarifs particuliers :

	2018
Repas adulte	5,19
Repas enfant domicilié hors commune	5,19
Projet d'accueil individualisé	1,20

■ Centre de loisirs sans hébergement

				2018
Journée entière	Tarif plein		Nieulais	14,71
			Extérieur	15,84
	Allocataire CAF		Nieulais	12,56
			Extérieur	13,69
	Allocataire avec passeport	Quotient 1	Nieulais	3,96
			Extérieur	5,13
			Quotient 2	8,13
		Quotient 2	Nieulais	9,30
Extérieur			9,30	
Quotient 3			10,34	
Quotient 3	Nieulais	11,51		
	Extérieur	11,51		
	Tarif plein		Nieulais	11,51
Extérieur			12,15	
Allocataire CAF		Nieulais	9,51	
		Extérieur	10,14	
Demi-journée avec repas	Quotient 1	Nieulais	2,82	
		Extérieur	3,51	
		Quotient 2	5,94	
	Quotient 2	Nieulais	6,59	
		Extérieur	6,59	
		Quotient 3	7,71	
Quotient 3	Nieulais	8,35		
	Extérieur	8,35		
	Tarif plein		Nieulais	7,83
Extérieur			8,55	
Allocataire CAF		Nieulais	5,89	
		Extérieur	6,33	

	Allocataire avec passeport	Quotient 1	Nieulais Extérieur	2,11 2,52
		Quotient 2	Nieulais Extérieur	4,00 4,43
		Quotient 3	Nieulais Extérieur	4,91 5,30
Nuitée au centre				3,27

La définition des quotients est celle arrêtée par délibération en date du 27 février 2008 à savoir :

Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3
0 € < Q ≤ 501,07 €	501,07 € < Q ≤ 584,92 €	584,92 € < Q ≤ 760,00 €

Les services culturels

■ Bibliothèque municipale

	Carte de proximité Tarif en cours	Transformation de la carte de proximité en carte réseau en cours d'année	Carte réseau
	2018	2018	2018
Famille	10,00	+ 15,00	25,00
Jeune : 18 à 26 ans	7,00	+ 8,00	15,00
Hors CDA		+ 32,00	45,00
Mineurs, minima sociaux, conjoint	gratuit	gratuit	gratuit
Personnel musée, archives, centres de documentation, bibliothèque et étudiants BU de LR	gratuit	gratuit	gratuit
Collectivités	gratuit	gratuit	gratuit
saisonniers	3,00	+ 3,00	6,00
Hors CdA	13,00	+ 32,00	+ 45,00
rappels	1 à 5	-	gratuit
Cartes perdues	1,50	-	1,50
photocopies	0,10		

■ Spectacles

	2018
Droit d'entrée pour les animations payantes (personnes majeures)	3,00

Location de salles

Caution : 1 000,00 €

Location horaire pour activités lucratives : 14,30 €

Location de l'office à la journée

	2018
Nieulais	92,00
Extérieur	184,00

Salle du Phare de Chassiron

		2018
Journée	Nieulais	110,00
	Extérieur	220,00
Deux jours	Nieulais	176,00
	Extérieur	352,00

Salle du Phare de la Coubre

		2018	
		Salle seule	Salle avec scène
Journée	Nieulais	386,00	519,00
	Extérieur	772,00	1 036,00
Deux jours	Nieulais	607,00	806,00
	Extérieur	1 214,00	1 610,00

Salle du Phare de Chauveau (*Location réservée uniquement aux associations nieulaises*)

2018	
Journée	188,00
Deux jours	276,00

Salle du Phare de Cordouan

	Salle seule	Salle avec scène
2018	331,00	386,00

Occupation du domaine public

- Droit de place au marché dominical (facturation au mètre linéaire de l'étal) : 0,63 €
- Droit de place journalier pour véhicule d'exposition vente : 165,00 €
- Droit au titre de l'occupation du domaine public

Type tarifs	2018
Commerces ambulants de bouche	250,00€/j
Terrasse	15,00€/m ² /an
Affichage spectacle	Gratuité
Cirque et spectacle ambulant	2,00€/m ² /j
Enlèvement de déchets/dépôts sauvages (déchets divers, gravas)	Forfait enlèvement 310,00€ + traitement 150,00 €/tonne
Traitement des déchets enlevés	
Enlèvement de déchets/dépôts sauvages (déchets verts)	Forfait enlèvement 310,00 € + traitement 90,00 €/tonne
Enlèvement de déchets/dépôts sauvages amiantés	Forfait enlèvement + traitement 4 500,00 €
Occupation du DP constatée sans demande préalable	50,00€/constat et 20,00€/j non régularisé
Demande d'occupation du DP : forfait frais de dossier	10,00€/chantier
Caution	500,00€
Cabane de chantier, bungalow, benne	0,80€/m ² /j
Dépôt de matériaux, petit matériel	
Echafaudage	
Palissade, clôture chantier, balisage...	
Camion-grue	
Autre occupation DP	
Mise en sécurité du chantier par la commune	200,00€/intervention

Divers

- Prise en charge d'un animal errant : 50,00 €

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Acte rendu exécutoire en vertu
de son dépôt en préfecture le
22.12.2017



Le Maire



Henri Lambert

Nieul-sur-Mer, le 21.12..2017

Le Maire



Henri Lambert